STATISTIQUES, ÉTUDES ET ÉVALUATIONS AVRIL 2018 #18.018

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 4E TRIMESTRE 2017

pôle emploi

Au 4e trimestre 2017, on compte environ 210 100 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION BAISSE DE

26%

SUR UN AN

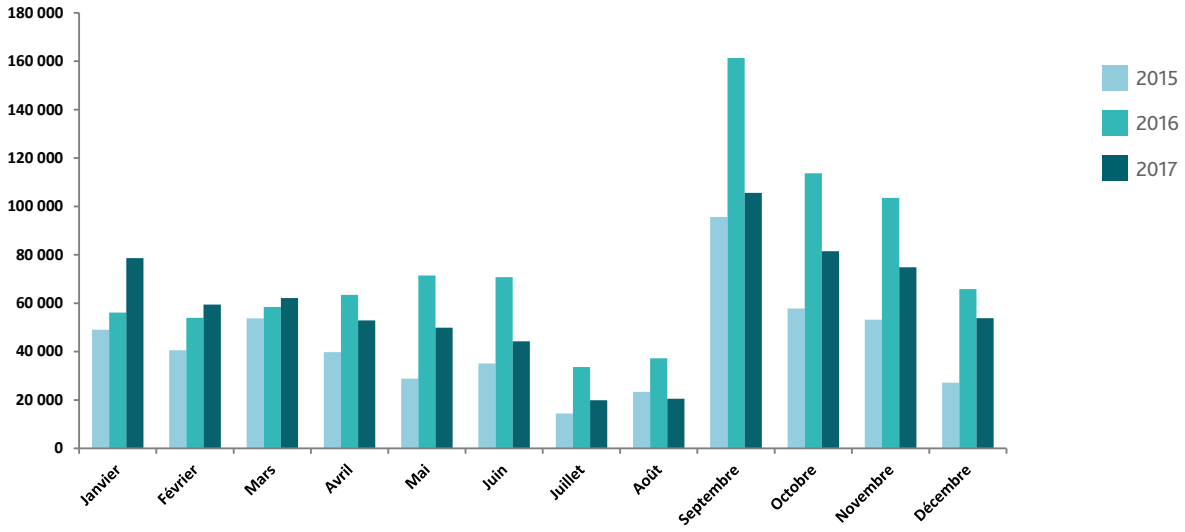
Environ 210 100 entrées en formation au 4e trimestre 2017, soit -26% sur un an

Entre octobre et décembre 2017, on compte 210 100 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Le nombre d'entrées en formation diminue de 26% sur un an, après avoir doublé entre le 4e trimestre 2015 et le 4e trimestre 2016 (+105%) [cf. Graphique 1].

L'augmentation observée au 4e trimestre 2016 s'expliquait par la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires », qui s'est traduit par une hausse de 71% des entrées en formation sur l'ensemble de l'année 2016 par rapport à 2015. Au 4e trimestre 2017, le niveau des entrées en formation reste supérieur de 52% au niveau de 2015. Depuis le 2e trimestre 2017, l'évolution des entrées en formation est en baisse sur un an (-28% et -37% pour les 2e et 3e trimestres 2017).

Sur l'année 2017, on compte environ 703 500 entrées en formation de demandeurs d'emploi, soit une baisse de 21% par rapport à 2016, et une hausse de 36% par rapport à 2015.

Graphique 1
ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



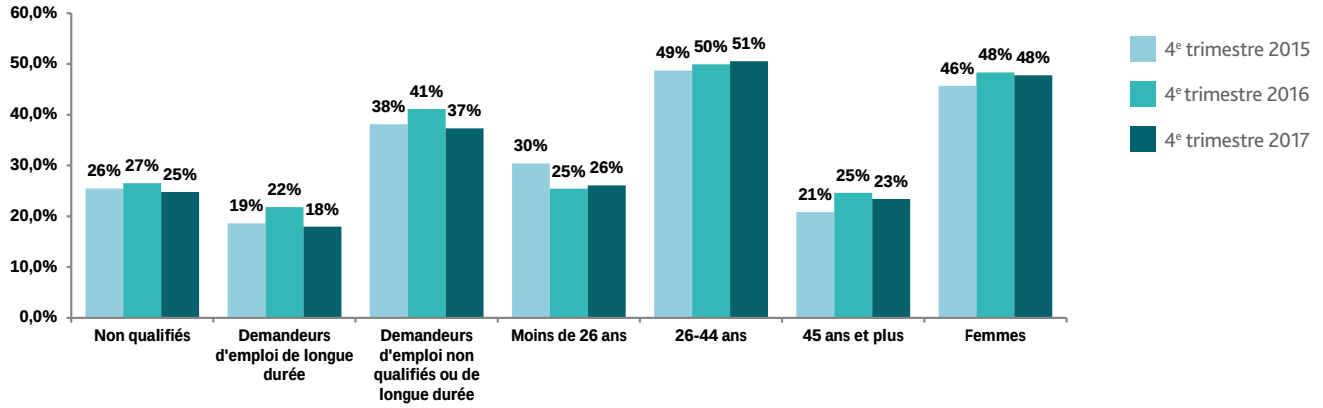
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée diminue de 4 points

Avec la montée en charge du plan « 500 000 formations supplémentaires », entre le 4e trimestre 2015 et le 4e trimestre 2016, la part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou chômeurs longue durée entrés en formation avait progressé, avec des hausses respectives de 1 et 3 points [cf. Graphique 2]. La part des demandeurs d'emploi présentant l'un ou l'autre de ces deux critères augmentait quant à elle de 3 points. Entre le 4e trimestre 2016 et le 4e trimestre 2017, la part des demandeurs d'emploi non qualifiés ou de longue durée parmi les entrants en formation baisse de 4 points, et s'établit à 37% soit un point de moins qu'au 4e trimestre 2015.

Environ un quart (23%) des demandeurs d'emploi entrés en formation au 4e trimestre 2017 ont 45 ans ou plus, soit une baisse de 2 points par rapport au 4e trimestre 2016. La part des femmes de 48% stable sur un an, et est supérieure de 2 points à celle du 4e trimestre 2015.

Graphique 2
CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Non qualifiés : niveau de formation inférieur à BEP, CAP ou égal à BEP,CAP mais sans diplôme obtenu.
Demandeurs d'emploi de longue durée : demandeurs d'emploi ayant cumulé au moins 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 derniers mois précédant l'entrée en formation.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La part des AIF baisse fortement sur un an

La baisse des entrées en formation de type AIF et dans une moindre mesure celle des AFC amorcée au 2e trimestre 2017 se poursuit au 4e trimestre 2017 [cf. Sources et Définitions]. Par rapport au 4e trimestre 2016, leurs parts respectives diminuent de 1 et 10 points.
La part des AIF revient à un niveau proche de celui de 2015, alors que la part des AFC est nettement supérieure à celle de 2015 [cf. Tableau 1].
Les entrées en formation financées par Pôle emploi représentent plus de la moitié (55%) des entrées au 4e trimestre 2017 contre 62% au 4e trimestre 2016.

Tableau 1
RÉPARTITION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE DE FORMATION

	4e trimestre 2015	4e trimestre 2016	4e trimestre 2017
AFC	13%	21%	20%
AIF	22%	34%	24%
POEI	4%	3%	5%
AFPR	5%	4%	6%
POEC	4%	2%	5%
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	51%	36%	40%
Ensemble	**100%**	**100%**	**100%**

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

La durée moyenne des formations diminue légèrement

Entre le 4e trimestre 2016 et le 4e trimestre 2017, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi diminue légèrement : elle passe de 425 heures à 419 heures. Cette baisse de la durée est liée à celle des formations financées par Pôle emploi (hors POEC), dont les durées de formation sont par ailleurs en moyenne plus faibles qu'au 4e trimestre 2016 (258 heures contre 304). Par ailleurs, la baisse des durées de formation concerne principalement les objectifs de professionnalisation (-45 heures sur un an), de créations d'entreprise (-13 heures) et adaptation au poste de travail AFPR/POEI (-8 heures) [cf. tableau 2].

Tableau 2
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	4e trimestre 2015	4e trimestre 2016	4e trimestre 2017
Ensemble	**456**	**425**	**419**
Par type de formation			
AFC	383	391	364
AIF	187	261	176
POEI	226	233	237
AFPR	263	267	251
POEC	314	320	341
Autres formations (Conseil régional, Agefiph...)	723	665	688
Par objectif de formation			
Certification	614	563	567
Professionnalisation	519	450	405
Pré-qualification	482	445	450
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	247	253	245
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	287	250	282
Mobilisation, aide au projet professionnel	373	343	359
Perfectionnement, élargissement des compétences	227	192	230
Formation à la création entreprise	83	83	70

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Le développement personnel et professionnel, le transport et la manutention regroupent près de trois entrées en formation sur dix au 4e trimestre 2017

Au 4e trimestre 2017, les dix principaux champs de formation regroupent près de 60% des entrées en formation [cf. Tableau 3]. Parmi eux, trois champs regroupent 27% des entrées en formation : le développement personnel et professionnel (préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, développement de l'efficacité personnelle, etc.) le transport et la manutention. Les durées moyennes de formation sont plus élevées dans le secteur du développement personnel (387 heures au 4e trimestre 2017), et en revanche beaucoup plus faibles dans la manutention (141 heures) ou le droit (58 heures). La durée de formation la plus élevée concerne l'action sociale (908 heures).

Tableau 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	4e trimestre 2015		4e trimestre 2016		4e trimestre 2017	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Développement personnel et professionnel	8%	385	13%	356	11%	387
Transport	8%	272	8%	286	9%	271
Manutention	7%	133	7%	125	7%	141
Action sociale	5%	905	6%	890	5%	908
Hôtellerie restauration	4%	466	4%	425	5%	399
Langues	4%	242	6%	263	5%	265
Commerce	4%	462	4%	479	4%	453
Secrétariat assistanat	4%	437	5%	452	4%	463
Direction d'entreprise	4%	177	3%	162	3%	165
Droit	1%	86	1%	92	3%	58

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 4e trimestre 2017 sont présentés ici (soit 57% des entrées en formation).
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Edita Jasaroski
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Sources et définitions

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des deux types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :
- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.

LES TYPES DE FORMATION

- Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- Action de Formation Conventionnée (AFC) : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- Aide Individuelle à la Formation (AIF) : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- Autres formations : il s'agit principalement des formations financées par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCA. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- Certification : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- Professionnalisation : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais ces formations ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- Pré-qualification : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- Perfectionnement, élargissement des compétences : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :
- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux (Rémunération publique de stage - RPS).

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le site statistiques.pole-emploi.org/formation

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

www.pole-emploi.org

pôle emploi

ISSN 2555-8404